

A F F A I R E n° 37

O B J E T : Taxe concernant l'élimination de déchets à l'usine  
d'incinération de la Jamaïque pour l'année 1983

*LE MAIRE donne lecture du rapport*

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La mise en place d'une unité d'incinération de 350 kg/h au complexe de dépollution de la Jamaïque permettra l'élimination par brûlage d'un certain nombre de déchets et produits avariés.

Compte tenu du coût de fonctionnement, je vous propose de fixer la kilogramme de déchets à brûler à 2,00 franc et 00, pour l'année 1983.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Affaires Economiques : La Commission retient le tarif de 2 F par kilo prévu par la délibération. Elle demande que tous les produits en provenance de l'abattoir municipal ne soient pas assujettis au paiement de ce droit, et que soit réservée au Maire la faculté d'exonérer au coup par coup les agriculteurs ayant perdu accidentellement certains produits de leur élevage.

.Finances : Même avis".

M. RAUX - Cette unité existe-t-elle déjà ? Est-elle opérationnelle ? Quel a été l'investissement et le prix de 2 F/kg est-ce qu'il correspond effectivement au fonctionnement de cette unité ?

LE MAIRE - Oui, elle existe.

M. FOURNEL - L'investissement est de 950 000 F.

M. SANTONI - Pour ce qui est des prix, le prix de revient calculé par les Services Techniques est d'environ 1,18 F le kg. On a essayé de tenir compte et c'est ce qu'il ressort de l'avis des Commissions- de certains types d'utilisateurs qui peuvent bénéficier d'exonération compte tenu de la nature des produits à brûler. On aurait environ 1,6 tonne par jours de produits à brûler.

M. RAUX - Je voudrais lier cette affaire à l'affaire suivante. La Ville de Saint-Denis a une usine de dépollution, on constate qu'il y a d'énormes frais et j'aimerais connaître si la municipalité a l'intention, à l'instar d'autres communes de l'île, de mettre en place un système de récupération des déchets sous forme de compost, d'engrais. Puisque la municipalité dispose d'une pépinière, le problème d'utilisation de ces engrais ne se pose pas.

M. FOURNEL - C'est vrai que l'on a intérêt à traiter les déchets pour les besoins de la Commune mais ce n'est pas à l'échelle d'une pépinière. La quantité d'ordures déversées à la Jamaïque par jours est de l'ordre de 120 tonnes. La récupération des déchets sous forme de compost avait été envisagée mais il n'est pas du tout évident qu'on ait des demandeurs, à l'inverse de la Commune dont vous parlez et qui a des terrains arides.

LE MAIRE - Même les agriculteurs ne sont pas preneurs.

M. RAUX - Est-ce qu'au départ, il n'y a pas eu d'erreurs techniques pour le traitement de ces ordures ?

LE MAIRE - Qu'entendez-vous par "erreurs techniques" ?

M. RAUX - Dans la plupart des villes de France, des usines de traitement des ordures il en sort toujours du compost.

LE MAIRE - Il y a des usines spéciales à compost, des usines de broyage, comme la nôtre, et des usines d'incinération. Entre ces 3 usines, la différence de prix est énorme. Nous avons pris la solution la moins chère.

M. FOURNEL - A titre indicatif, pour passer du stade broyage au compost, l'investissement de départ est de 3 500 000 F.

LE MAIRE - Et pour un compost dont on aurait pas d'utilisateurs !

M. RAUX - Je pense qu'il serait souhaitable de faire étudier ce problème.

LE MAIRE - Il faut effectuer une étude de marché.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion

Le 5 Mai 1983.